

Institut National
Universitaire
Champollion

Arrêté n°2016-128

Appel à candidature en vue de la désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, et des usagers du conseil documentaire de l'INU Champollion

La Directrice

De l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion

- Vu le code de l'Éducation, et notamment les articles D.714-28 et suivants ;
- Vu le décret n°2015-1496 du 18 novembre 2015 relatif à l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion ;
- Vu les statuts du service commun de documentation ;
- Vu l'arrêté du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 29 décembre 2014 portant nomination de Madame Brigitte Pradin en tant que Directrice de l'INU Champollion à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

ARRETE

Article 1 : Modalités de désignation

La désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, et de ceux des usagers de l'INU Champollion, au conseil documentaire est inscrite à l'ordre du jour du conseil d'administration du 17 mars 2017. Ces représentants sont désignés par leurs pairs au sein de ce conseil.

Article 2 : Sièges à pourvoir

Le nombre de sièges à pourvoir au conseil documentaire est de six au titre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et de deux au titre des usagers.

Article 3 : Durée des mandats

Le mandat est d'une durée de 4 ans pour les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et de 2 ans pour les représentants des usagers. Il est renouvelable une fois.
Le mandat des représentants cesse dans l'hypothèse d'une perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été élus.

Article 4 : Eligibilité

4-1 Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

Sont éligibles l'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'INU Champollion.

4-2 Représentants des usagers

Sont éligibles l'ensemble des usagers de l'INU Champollion.

Article 5 : Candidatures

Les déclarations de candidature (formulaire imprimé) accompagnées d'une lettre de motivation doivent être envoyées ou déposées au service des affaires générales et juridiques, bureau AD219 sur le campus d'Albi avant le mardi 7 mars 2017 à 17h à l'adresse :


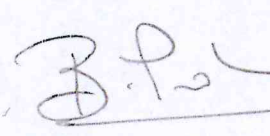
INU Champollion
Service des affaires générales et juridiques
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9

Par courriel : sagi@univ-icf.fr

Article 6 : Exécution et publicité

Le directeur général des services de l'INU Champollion est chargé de l'exécution du présent arrêté.
L'arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités.
Il est affiché sur les trois campus de l'INU Champollion, sur les panneaux réservés à l'administration.

Fait à Albi, le 7 février 2017



Brigitte PRADIN